

Info flash concernant la banque de données des membres planifiée par la SCS

Lors de la prochaine Assemblée des délégués de la SCS, il sera définitivement voté sur l'introduction de la banque de données des membres planifiée par la SCS. La SCS souhaite implanter cette banque de données afin de pouvoir travailler, planifier et informer de manière plus efficace. Actuellement, la SCS ne connaît pas ses membres car ceux-ci sont gérés par les clubs / sections existantes. Que cela signifie-t-il pour les membres du CSDT ?

- Le CSDT transmet les informations suivantes à la SCS :
 - nom et prénom, adresse, sexe, date d'entrée au CSDT
 - si disponible, adresse e-mail(jusqu'à ce jour, les adresses étaient déjà transmises au service des abos de « HUNDE » resp. « InfoChiens », car ils sont obligatoires au sein du CSDT)
- Ces données sont uniquement utilisées en interne par la SCS, elles ne sont pas vendues ou transmises plus loin à titre publicitaire, etc. En plus, la SCS a mis en vigueur un règlement de protection des données, lequel règle avec précision l'utilisation de ces données.
- Sur la base de ces données, la SCS établit les nouvelles cartes de membres. Le CSDT ne doit alors plus, lui-même, réaliser et distribuer ces cartes. Chaque membre peut gérer personnellement ses données (login personnel). En cas de perte de la carte, chaque membre est à même d'imprimer à nouveau sa carte par lui-même. De même, le CSDT peut, au moyen de cette banque de données, gérer les données de ses membres pour sa propre administration.

Important : Pour le cas où un membre ne désire pas que ses données personnelles susmentionnées soient transmises à la SCS, il peut en faire part par écrit et au plus tard jusqu'au 30 juin 2018, à l'adresse du président du CSDT. Ces membres sont annoncés en tant « qu'anonymes » à la SCS et la carte de membre doit être établie par le CSDT. Ceci est une disposition transitoire à caractère unique. Lors de l'entrée en vigueur des statuts modifiés, chaque nouveau membre consent automatiquement à ce que ses données soient transmises à la SCS car, avec sa demande d'adhésion, il accepte également les statuts du CSDT.

De plus amples informations à ce sujet sont à disposition sur notre site Internet sous www.terrierclub.ch « News ».

Documents complémentaires pour l'AG 2018:

Sur le site Internet du CSDT www.terrierclub.ch vous trouvez sous « News » tous les liens concernant les documents et papiers suivants que pouvez ainsi télécharger, selon vos besoins :

- projet des **statuts du CSDT** modifiés (document PDF)
- règlement d'élevage du CSDT avec l'appendice modifié (document PDF)
- tous les liens sur les documents concernant le thème « **Banque de données des membres de la SCS** », cette dernière ayant été prise en compte dans les statuts du CSDT modifiés et qui sera soumise à la votation définitive lors de l'Assemblée des délégués de la SCS du 28 avril 2018 à Breitenbach.

Ces documents peuvent également être commandés sous forme de papier. Veuillez s.v.pl. en faire la demande auprès du président a.i. :

Kurt Zollinger, Bachweg 9, 5028 Ueken. Tél. 062 871 38 26, Mail : zollinger@terrierclub.ch